



Modifications

Gérance, Capital social, Forme juridique

Sociétés immatriculées au RCS

- Formulaire M2 agricole et M3 (intercalaire)** dûment complétés et signés (NB : signature sur chaque feuillet)
- Formulaire NSM** dûment complété et signé **pour tt nouveau gérant ou associé exploitant**

Pièces justificatives à fournir

Pour la personne morale

- 1 exemplaire des actes, délibérations ou décisions constatant la nomination ou démission des fonctions de Gérant, changement de dénomination, du capital social et de la forme juridique enregistrés** auprès du centre des impôts dont dépend le siège social (actes authentiques si notariés)
- 1 exemplaire des actes de cession ou de donation de parts enregistrés** (actes authentiques si notariés)
- Journal d'annonces légales** (page entière) de parution des modifications
ou **Copie de la demande de publication comportant le nom du journal d'annonces légales ainsi que la date d'envoi et de parution.**
- 1 exemplaire des statuts mis à jour**, établis sur papier libre certifiés conformes par le(s) gérant(s)

Pour tout nouveau Gérant

Personnes physiques

- Extrait d'acte de naissance** (*Mairie du lieu de naissance*)
ou Copie recto-verso d'une pièce d'identité, accompagnée d'une déclaration de filiation (si elle ne figure pas sur les documents fournis)
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale**, ci-jointe

Pour tout nouvel associé (SCEA, GFA)

Personnes physiques

- Extrait d'acte de naissance** (*Mairie du lieu de naissance*)
ou Copie recto-verso d'une pièce d'identité, accompagnée d'une déclaration de filiation (si elle ne figure pas sur les documents fournis)

Personnes morales

- Extrait Kbis de moins de 3 mois**

Si nationalité étrangère, nous contacter

Pièces destinées à la MSA

- 1 copie simple des statuts**
- 1 copie de l'acte constatant les modifications**
- 1 copie de l'acte de cession de parts et/ou donation de parts..**

Frais de modification au Registre de Commerce et des Sociétés

- | | | | |
|--------------------------|---|---------------------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Chèque à l'ordre du Greffé du Tribunal de Commerce d'AUXERRE | EARL/SCEA
de 216,50 € | GAEC
100,50 € |
| | | de SENS de 216,50€ | 100,50 € |